



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Objectifs 2008

des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997
sur l'organisation du gouvernement
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 14 novembre 2007)

Table de matières

Introduction	1
Objectifs 2008 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale	
Chancellerie fédérale	2
Département des affaires étrangères	4
Département de l'intérieur	10
Département de justice et police	17
Département de la défense, de la protection de la population et des sports	23
Département des finances	29
Département de l'économie	32
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	38
Annexes	
Les objectifs 2008 du Conseil fédéral: vue d'ensemble	41
Principaux objets parlementaires planifiés pour 2008	45

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la LOGA, les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils ont tout loisir de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils sont censés étoffer la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond ressort de la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication aux niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2008 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale formeront la base du Rapport du Conseil fédéral sur les points essentiels de la gestion de l'administration en 2008 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2009.

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2008

Chancellerie fédérale

Objectifs pour 2008	Mesures à prendre en 2008 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2008</small>
Objectif 1	
Clôture du message sur le Programme de la législature 2007–2011 et réorientation de l'état-major de prospective ainsi que des travaux de base	<ul style="list-style-type: none">- Le message sur le Programme de la législature 2007–2011 est approuvé par le Conseil fédéral*- Une première discussion sur la réorientation de l'état-major de prospective a eu lieu- La nouvelle conception du rapport sur les défis est esquissée
Objectif 2	
Développement de la cyberadministration	<ul style="list-style-type: none">- Les essais de vote électronique sont au point, et on a procédé à un essai visant les Suisses de l'étranger- Les travaux préparatoires relatifs au traitement électronique des interventions parlementaires sont prêts, et le projet a été approuvé par la direction- Le projet visant à améliorer les informations concernant les élections et les votations sur les sites Web www.ch.ch et www.admin.ch est élaboré- Décision a été prise quant aux processus devant être coordonnés avec les cantons et exécutés par voie électronique- Le renouvellement du Centre des publications officielles est fixé en détail, et la première étape de migration est préparée- Le projet visant à améliorer l'alerte et l'information dans les situations extraordinaires est prêt à être mis en œuvre

Objectif 3	
Réorientation de la formation à la gestion des crises à la Confédération	<ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle direction de la formation à la gestion des crises à la Confédération est rodée, et le programme de travail pour les années à venir est approuvé - L'exercice de conduite stratégique 09 est préparé à temps
Objectif 4	
Réorientation de la Bibliothèque centrale du Parlement et de l'administration fédérale	<ul style="list-style-type: none"> - La réorientation de la Bibliothèque centrale du Parlement et de l'administration fédérale est terminée
Objectif 5	
Promotion du multilinguisme	<ul style="list-style-type: none"> - Les services linguistiques ont organisé une manifestation sur le multilinguisme pour marquer l'année internationale des langues - La question de la publication de bases juridiques et d'informations en romanche a été réglée avec le canton des Grisons - Les actes normatifs en langue anglaise sont à jour et peuvent être consultés de manière centrale
Objectif 6	
Optimisation de la sécurité à la Chancellerie fédérale	<ul style="list-style-type: none"> - Les prescriptions sur la protection de l'information sont mises en œuvre

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2008

Département des affaires étrangères

Objectifs pour 2008	Mesures à prendre en 2008 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2008</small>
Objectif 1	
Mise en oeuvre de tous les accords bilatéraux existants; consolidation et approfondissement des relations avec l'UE dans des domaines d'intérêt commun	<ul style="list-style-type: none">- Le message concernant la poursuite de l'accord sur la libre circulation des personnes est approuvé par le Conseil fédéral*- Le protocole relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie est signé et le message est approuvé par le Conseil fédéral*- Les mesures nécessaires à l'évaluation Schengen (réponse au questionnaire d'évaluation, planification de l'évaluation menée par les experts de l'UE sur place) ont été prises et les développements futurs de l'acquis de Schengen/Dublin sont approuvés par le Conseil fédéral (p. ex. Agence européenne de protection des frontières FRONTEX, décision-cadre sur l'échange d'informations entre les autorités de poursuite pénale)*- Les mesures préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des accords d'association à Schengen/Dublin ont été prises. L'application concrète des accords d'association dans le domaine des visas par les représentations à l'étranger est assurée au moment de l'entrée en vigueur des accords- Les négociations en vue de l'adaptation de l'accord relatif à la facilitation des contrôles douaniers (règle des 24 heures) sont achevées- Les négociations avec l'UE dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse ont débuté*- Les discussions exploratoires dans des

	<p>domaines d'intérêt commun (p. ex. libre échange des produits agricoles, systèmes de santé publics, Galileo) se poursuivent ; le cas échéant, des négociations ont été engagées. Les négociations dans le domaine de l'électricité se poursuivent ; le cas échéant, elles sont achevées*</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a répondu à la demande de la Commission européenne concernant le versement par la Suisse, au profit de la Bulgarie et de la Roumanie, d'une contribution à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE. Le cas échéant, les discussions en vue de la conclusion d'un mémoire d'entente sont engagées et le message est approuvé*
<p>Objectif 2</p>	
<p>Renforcement du réseau de relations bilatérales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau de partenariats privilégiés, dont le Conseil fédéral a décidé la création en 2005, est en place. Des déclarations d'intention (mémoires d'entente) en vue d'approfondir et de systématiser les relations bilatérales ont été préparées et approuvées par le Conseil fédéral* - Le Mémoire d'entente signé en mai 2006 entre la Suisse et les États-Unis (« Memorandum Establishing a Framework for Intensified Cooperation ») est mis en œuvre - Le règlement du différend avec l'Allemagne sur la question de l'aéroport progresse dans une approche globale et coordonnée tenant compte de la coopération transfrontalière

Objectif 3	
<p>Engagement de la Suisse en faveur de la paix, des droits de l'homme et du droit international humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La participation de la Suisse à la présence civile internationale au Kosovo a atteint un niveau significatif - La nouvelle stratégie en matière de mines et la stratégie 2008–2011 de la Confédération contre les armes légères et de petit calibre illicites sont en vigueur - La Suisse a pris la présidence de la Conférence des États parties à la Convention d'Ottawa - La procédure de consultation sur la convention visant à mieux protéger la population civile contre les risques humanitaires graves des sous-munitions est ouverte - La stratégie 2009-2010 du DFAE en matière de migration est approuvée par le Conseil fédéral - La procédure de consultation sur le rapport relatif à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est ouverte - Le deuxième et troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant est approuvé par le Conseil fédéral - Une initiative diplomatique concernant le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme est lancée - Le message relatif à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 est approuvé par le Conseil fédéral* - Le rapport du Conseil fédéral sur la politique de maîtrise des armements et de désarmement de la Suisse 2008 est approuvé par le Conseil fédéral
Objectif 4	
<p>Consolider le statut de pays hôte de la Suisse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le message relatif à la réalisation d'un projet immobilier destiné à l'OMC (siège unique) est approuvé par le Conseil fédéral* - Le Conseil fédéral a pris connaissance de

	<p>la note de discussion « Politique d'État hôte de la Suisse : état actuel et perspectives »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le message concernant l'octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en faveur de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) à Genève, en vue du financement de l'extension du bâtiment administratif n° 40, est approuvé par le Conseil fédéral
Objectif 5	
Promotion de l'efficacité et de la transparence au sein du système de l'ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Des contributions décisives ont été apportées au renforcement de la protection des droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme - Des contributions constructives ont été fournies à la réforme du Conseil de sécurité en ce qui concerne son élargissement et ses méthodes de travail - Une initiative visant à améliorer la transparence des procédures de lutte contre le terrorisme et leur conformité aux impératifs de l'État de droit est déposée - Des impulsions ont été données en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité des activités opérationnelles de l'ONU dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire - Le contrôle des activités de l'ONU et du système de l'ONU est renforcé avec le concours de la Suisse, en particulier dans les domaines de la discipline budgétaire et du personnel
Objectif 6	
Renforcement de la présence de la Suisse à l'ONU et dans les organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Un instrument informatisé permettant de gérer efficacement les candidatures suisses à des postes dans des organisations internationales est évalué puis introduit
Objectif 7	
Promotion de la présence et de l'image de la Suisse à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> - À l'exposition internationale de Saragosse en 2008, la Suisse s'est affichée comme un pays novateur, riche de sa diversité - Les représentations extérieures de la Confédération sont associées aux projets organisés à l'étranger à l'occasion de l'EURO 08

	<ul style="list-style-type: none"> - La « House of Switzerland » a suscité un fort écho médiatique en Chine également, lors des Jeux Olympiques d'été de Beijing en 2008
Objectif 8	
Intégration de la direction de Présence Suisse dans le DFAE	<ul style="list-style-type: none"> - L'ordonnance révisée sur l'organisation du DFAE est approuvée par le Conseil fédéral
Objectif 9	
Mise en oeuvre de la conduite orientée vers les résultats dans le réseau extérieur	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en oeuvre de VEKTOR est réalisée. Un rapport étroit est établi entre les objectifs de politique étrangère et le pilotage des ressources. Les représentations à l'étranger agissent de manière plus entrepreneuriale et sont plus attentives aux ressources
Objectif 10	
Création des conditions nécessaires à une coopération suisse au développement tournée vers l'avenir	<ul style="list-style-type: none"> - Le message concernant l'ouverture d'un crédit-cadre pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement est approuvé par le Conseil fédéral* - Une politique suisse du développement, unifiée et valable pour tous les départements et acteurs fédéraux impliqués, est adoptée par le Conseil fédéral - Dans le cadre de la réorganisation des départements de l'administration fédérale, le Conseil fédéral a décidé de la suite des travaux en ce qui concerne la coordination entre la politique économique extérieure et l'aide au développement* - La mise en oeuvre des motions 06.3666 et 06.3667 de la Commission de gestion du Conseil des États (déposées sur la base de son rapport du 8 décembre 2006 sur la cohérence et la conduite stratégique des activités de la DDC) est terminée - La position de la Suisse à la deuxième conférence de l'ONU sur le financement du développement (Monterrey+5, Doha, 2^e semestre 2008) est fixée par le Conseil fédéral - Pour les années 2008–2015, le Conseil fédéral fixe un taux impératif d'aide

	<p>publique au développement (APD) de la Suisse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le message concernant le financement des mesures multilatérales de désendettement est approuvé par le Conseil fédéral* - La reconstitution des fonds de développement est approuvée par le Conseil fédéral - La structure organisationnelle future de la coopération suisse au développement est définie par le Conseil fédéral dans le cadre de la réforme de l'administration - Des initiatives destinées à débloquer le neuvième cycle de négociations commerciales multilatérales (cycle du développement de Doha de l'OMC) sont présentées par le Conseil fédéral
Objectif 11	
Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	<ul style="list-style-type: none"> - Le message relatif à la Convention est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 12	
Accord de coopération dans le domaine de la justice pénale internationale (Eurojust)	<ul style="list-style-type: none"> - La consultation relative à l'accord de coopération est ouverte*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2008

Département de l'intérieur

Objectifs pour 2008	Mesures à prendre en 2008 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2008</small>
Objectif 1	
Aide aux hautes écoles et encouragement de la recherche	<ul style="list-style-type: none">- Les résultats de la consultation relative à la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) sont connus et le message est approuvé*- La consultation relative à la révision de la loi sur la recherche est ouverte*- La consultation relative à la révision partielle de la loi sur les EPF (transfert immobilier et adaptation de la structure de direction) est ouverte*- Dans la perspective du paysage suisse des hautes écoles, le Conseil fédéral a arrêté la suite des travaux concernant le regroupement possible de l'éducation et de la recherche au sein d'un même département*
Objectif 2	
Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche et de la formation	<ul style="list-style-type: none">- Le message sur la participation de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE dans les années 2009-2013 est approuvé*- Le message sur la participation de la Suisse au projet de recherche sur la fusion ITER est approuvé*

Objectif 3	
Politique spatiale suisse	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport relatif à la révision de la politique spatiale suisse et arrêté la suite des travaux* - Le Conseil fédéral a approuvé la déclaration de certains Gouvernements européens relative à la phase d'exploitation des lanceurs Ariane, Vega et Soyouz au Centre spatial guyanais (Inter governmental Agreement IGA) et arrêté la suite des travaux*
Objectif 4	
Institutions de prévoyance	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la nouvelle réglementation prévue pour le financement des institutions de prévoyance de droit public et adopté le message afférent* - Un groupe de travail interne à l'administration a remis son projet concernant les questions laissées ouvertes sur la forme juridique des institutions de prévoyance. Le Conseil fédéral a arrêté la suite des travaux - Le Conseil fédéral a pris connaissance des recommandations élaborées par la Commission fédérale LPP sur les prescriptions de placement des institutions de prévoyance et décidé des modifications de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2)
Objectif 5	
Projet pilote « Budget d'assistance »	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de l'évaluation intermédiaire et arrêté la suite des travaux ainsi que d'éventuelles solutions de suivi
Objectif 6	
Financement additionnel de l'AI	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets ont été accompagnés tout au long de la procédure parlementaire - Une éventuelle votation populaire est préparée - Les travaux préparatoires en vue d'une éventuelle mise en œuvre sont terminés (adaptations des textes d'ordonnance, information, etc.)

Objectif 7	
Mise en œuvre de la 5^e révision de l'AI	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre dans les offices cantonaux AI a bénéficié d'un soutien (information, formation, directives) - La mise en œuvre des nouveaux instruments et processus (surveillance, pilotage orienté résultats, assurance qualité) élaborés dans le projet global « la Cinquième » est achevée - Une évaluation de la mise en œuvre a eu lieu
Objectif 8	
Rapports sur la politique de la jeunesse et de la famille	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport sur les mesures à prendre contre la montée de la violence et la criminalité juvénile (en réponse aux postulats 06.3646 Amherd et 03.3298 Leuthard) est adopté* - Le rapport sur l'harmonisation du système d'avances et de recouvrement de pensions alimentaires (en réponse au postulat 06.3003 CSSS-N) est adopté*
Objectif 9	
Création, dans le cadre de la loi sur les allocations familiales, d'un registre des allocataires	<ul style="list-style-type: none"> - Les questions relatives à la base légale du registre sont réglées et la rédaction des dispositions est en bonne voie. Les travaux préparatoires à la mise en place du registre sont en cours
Objectif 10	
Stratégie de lutte contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport sur la stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté (en réponse à la motion 06.3001 CSSS-N) est adopté*
Objectif 11	
Adoption du programme statistique pluriannuel 2008-2011	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le programme statistique pluriannuel 2007-2011*
Objectif 12	
Adoption d'un concept de réalisation en vue de l'introduction d'un numéro d'identification des entreprises (EID)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a arrêté la suite des travaux pour l'introduction du numéro d'identification des entreprises*

Objectif 13	
Adoption de l'ordonnance d'exécution de la loi sur le recensement fédéral de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance
Objectif 14	
Clarifications dans le domaine des professions de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - L'harmonisation entre la loi sur les professions médicales, le projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles et la loi sur les hautes écoles spécialisées en ce qui concerne les objectifs, le processus et la répartition des coûts est terminée - Les exigences relatives à la formulation d'objectifs harmonisés et cohérents pour toutes les professions médicales ont été clarifiées avec le DFE
Objectif 15	
Bases légales concernant la nouvelle réglementation en matière de prévention et de promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - La consultation relative aux nouvelles bases légales visant à renforcer la prévention et la promotion de la santé est ouverte*
Objectif 16	
Evaluation du Fonds de prévention du tabagisme	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur les résultats de l'évaluation et arrêté la suite des travaux
Objectif 17	
Importantes mesures d'application en ce qui concerne les professions médicales universitaires	<ul style="list-style-type: none"> - L'ordonnance sur le registre est adoptée - La banque centrale de données sur les professions médicales universitaires visant l'élaboration d'une démographie médicale est opérationnelle - L'ordonnance sur les examens fédéraux des professions médicales universitaires est adoptée
Objectif 18	
Poursuite de la réglementation entamée dans le domaine de la médecine humaine (recherche et domaine d'application de la procréation médicalement assistée)	<ul style="list-style-type: none"> - Le message concernant la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain est adopté* - La consultation relative à une réglementation du diagnostic préimplantatoire est ouverte

Objectif 19	
Révision de la loi sur les épidémies	<ul style="list-style-type: none"> - Les résultats de la consultation relative à la loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies) sont connus. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre
Objectif 20	
Négociations entre la Suisse et la CE dans le domaine de la protection de la santé et des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Les négociations exploratoires avec la Commission européenne visant la collaboration dans le domaine de la santé publique et de la protection des consommateurs sont achevées* - Les négociations en vue d'un accord sur la santé entre la Suisse et la Communauté européenne sont ouvertes*
Objectif 21	
Garantie de l'applicabilité du système de classification et d'étiquetage des produits chimiques élaboré par l'ONU	<ul style="list-style-type: none"> - La révision de l'ordonnance sur les produits chimiques assure que des produits chimiques pourront être classifiés et étiquetés en Suisse (en même temps que dans l'UE) selon les exigences de la CE et que des produits chimiques munis d'un étiquetage international pourront également être commercialisés en Suisse
Objectif 22	
Révision de la loi sur l'assurance-accidents	<ul style="list-style-type: none"> - Le message relatif à la révision de la loi sur l'assurance-accidents est approuvé*
Objectif 23	
Adoption de rapports de base	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport sur les mesures législatives à prendre en ce qui concerne la technologie RFID (p. ex. « étiquettes intelligentes »), en réponse au postulat 05.3053 Allemann, est adopté* - Le rapport sur la mise en œuvre de l'intégration de l'assurance militaire à la CNA donnant suite au postulat 04.3436 de la CSSS-N est adopté* - Le rapport sur la compatibilité entre la vie familiale et les études (en réponse au postulat Fehr Jacqueline 06.3321) est approuvé* - Le rapport sur l'assurance-qualité dans le cadre de l'aide aux universités (en réponse au postulat David 05.3595) est approuvé*

Objectif 24	
Mesures de maîtrise des coûts dans l'assurance-maladie	<ul style="list-style-type: none"> - La Conseil fédéral a déterminé quelles sont les décisions qui peuvent entraîner une baisse des coûts dans le cadre de la loi sur l'assurance-maladie et a utilisé ce potentiel* - Les mesures destinées à faire baisser le prix des médicaments sont mises en œuvre* - La révision de la liste des analyses avec tarif est achevée - Les indicateurs de qualité sont publiés
Objectif 25	
Planification des travaux d'agrandissement du MNS	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec l'OFCL dans l'élaboration du message sur les constructions civiles (DFF/OFCL) pour ce qui concerne les travaux d'agrandissement du MNS
Objectif 26	
Mise en œuvre de la politique des langues	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance d'exécution de la loi sur les langues
Objectif 27	
Le plan d'action 2007-2011 pour un traitement standardisé des données et documents électroniques dans l'administration fédérale (<i>Information Lifecycle Management</i>) est implémenté	<ul style="list-style-type: none"> - La phase « Recherche de solutions » est libérée – ce qui veut dire: <ul style="list-style-type: none"> - les mesures visant l'introduction de la gestion électronique des affaires (GEVER) pour les processus administratifs internes et pour les échanges avec les services externes sont définies ; - le guide Records Management pour la direction des unités administratives est terminé ; - une gestion des affaires standardisée et homogène réduit la charge des unités administratives - Le Conseil fédéral a approuvé le plan d'action*

Objectif 28	
Mise en place de mesures d'incitation pour la promotion de l'égalité des chances dans les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport sur la certification des entreprises appliquant l'égalité entre hommes et femmes (en réponse au postulat Leutenegger Oberholzer 06.3035) est approuvé - L'ordonnance sur un projet-pilote de financement de mesures favorisant l'égalité des chances dans les entreprises est adoptée
Objectif 29	
Lutte contre la violence dans le couple	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport sur les causes de la violence domestique (en réponse au postulat Stump 05.3694) est approuvé* - Les recommandations à l'intention des différents acteurs sont élaborées*
Objectif 30	
Prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - L'étude scientifique sur les risques et la réalité du harcèlement sexuel sur le lieu de travail mandatée conjointement avec le SECO est publiée - Des brochures d'information et des pages Internet s'adressant spécialement aux PME sont élaborées et diffusées de façon ciblée

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2008

Département de justice et police

Objectifs pour 2008	Mesures à prendre en 2008 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2008</small>
Objectifs 1	
Renforcer la coopération internationale dans les domaines de la police, de la justice et des migrations	<ul style="list-style-type: none">- La consultation sur l'accord de coopération avec Eurojust est ouverte; l'accord est signé*- Le message transposant la décision cadre élaborée dans le cadre du développement de l'acquis Schengen concernant la protection de données personnelles traitées dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale est adopté*- Les modifications de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct et de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes sont mises en vigueur- La convention sur la collaboration entre la Confédération et les cantons concernant la mise en œuvre, l'application et le développement de l'acquis de Schengen / Dublin est entrée en vigueur*- L'accord avec la Norvège et l'Islande sur Schengen/Dublin est ratifié- L'accord avec le Danemark sur Schengen est ratifié- Le protocole concernant le Danemark (Dublin) est ratifié- Les protocoles concernant l'adhésion de la Principauté de Liechtenstein aux accords d'associations de la Suisse à Schengen / Dublin sont ratifiés, pour autant que le Liechtenstein ait terminé les travaux préparatoires à cet effet

	<ul style="list-style-type: none">- Le Conseil fédéral a ratifié et notifié les développements de l'acquis de Schengen / Dublin communiqués à la Suisse depuis la signature des accords d'association du 26 octobre 2004*- Au début novembre 2008, les modifications de lois approuvées par l'arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin sont mises en vigueur, ainsi que les modifications des ordonnances correspondantes*- Le Conseil fédéral a approuvé l'accord bilatéral de coopération policière avec l'Ukraine- Un développement de l'acquis de Schengen dans le domaine de l'échange d'informations entre les autorités de poursuite pénale est approuvé et mis en œuvre ; le message est adopté*- Le Conseil fédéral a pris sa position quant à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe du 16 mai 2005 sur la lutte contre la traite des êtres humains- Un message portant sur la reconduction de l'ALCP au-delà de l'année 2009 est élaboré en collaboration avec les offices concernés (notamment le Bureau de l'intégration et le seco) ; le message est adopté*- Les négociations avec l'Union européenne sur l'extension de l'ALCP sont poursuivies et conclues*- Un message portant sur l'approbation d'un protocole additionnel à l'ALCP relatif à l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie de l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes est élaboré en collaboration avec les offices concernés (notamment le Bureau de l'intégration et le SECO) ; le message est adopté*- Le partenariat migratoire Balkans, décidé dans le cadre IAM en vertu de l'article 100 LEtr, s'est traduit par des éléments concrets dans les domaines de la réadmission, des visas et de l'aide à la réinstallation- Des négociations d'accords de réadmission
--	---

	<p>ou de conventions (nouvel art. 100, al. 5, LEtr) sont ouvertes, respectivement déjà conclues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a pris acte du rapport examinant l'opportunité d'introduire un régime d'autorisation ou d'enregistrement pour les entreprises militaires ou de sécurité ayant un lien avec la Suisse et actives à l'étranger dans des zones de conflit ou de crise ; il a décidé de la suite de la procédure* - L'accord de réadmission avec la Russie est conclu - Le message relatif à la modification du code pénal ainsi que d'autres lois fédérales en vue de la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale est adopté*
<p>Objectif 2</p>	
<p>Renforcer la place économique suisse et améliorer les conditions de la concurrence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Convention de Lugano révisée concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale est ratifiée; le droit suisse est adapté. La procédure de consultation est achevée et les résultats sont évalués - Un projet à envoyer en consultation concernant une modification du code des obligations et du code civil (l'option d'une loi spéciale n'a pas été retenue) visant à clarifier la question de savoir comment procéder avec des valeurs patrimoniales en déshérence est adopté* - Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur une modification du code des obligations visant à mieux protéger l'employé qui dénonce des dysfonctionnements dans son entreprise* - Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'introduction d'un secret professionnel pour les juristes d'entreprise (message sur la modification de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats ; droits et obligations des employés exerçant une activité de conseil juridique ou de représentation en justice)* - Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur

	<p>différents modèles d'autorités dotées de compétences en matière d'investigation et d'intervention pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans la vie active et décide de la nécessité d'agir et de la suite de la procédure*</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avant-projet et le rapport d'accompagnement du groupe d'experts sur le droit d'assainissement des entreprises sont mis au point - La loi sur les brevets révisée (inventions biotechnologiques) et les adaptations importantes des dispositions d'exécution sont mises en vigueur* - Les résultats de la consultation sur des modifications législatives visant à améliorer la protection de la « marque Suisse » sont évalués. Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure et, dans le meilleur des cas, adopté directement le message* - La Suisse a participé à la mise en place d'un programme européen de recherche et développement en métrologie à l'enseigne du 7^e programme-cadre de l'UE - Les réclamations justifiées concernant des instruments de mesure non conformes sur le marché suisse sont rendues publiques au niveau national et international ; les mesures nécessaires sont engagées - Les laboratoires d'étalonnage et les services de vérification suisses se sont vus proposer des références reconnues au niveau international afin que leurs résultats de mesure soient fondés sur ces références et reconnus
<p>Objectif 3</p>	
<p>Renforcer la sécurité et lutter contre la criminalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le message relatif à la loi fédérale sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération (loi sur l'autorisation des autorités pénales, LOAP) est adopté* - La consultation sur l'adhésion de la Suisse à la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité est ouverte - Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les armes (RS 514.541).

	<p>L'entrée en vigueur des modifications adoptées pour des motifs internes a eu lieu au plus tôt au moment de l'entrée en vigueur des modifications induites par Schengen, c.-à-d. le 1^{er} novembre 2008*</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prorogation de la durée de validité de l'ordonnance du 7 novembre 2001 interdisant le groupe « Al-Qaïda » et les organisations apparentées (RS 122) est mise en vigueur - La prorogation de la durée de validité de l'ordonnance du 7 novembre 2001 concernant l'extension du devoir de renseigner et du droit de communiquer d'autorités, d'offices et d'organisations visant à garantir la sécurité intérieure et extérieure (RS 120.1) est mise en vigueur - Le Conseil fédéral a décidé quels domaines touchant à la politique de sécurité pourraient être réunis dans un département de la sécurité*
<p>Objectif 4</p>	
<p>Renforcer la cohésion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La consultation sur un projet concernant une révision du droit du divorce (dispositions s'appliquant aux enfants, compensation de la prévoyance) est achevée* - La révision partielle de l'ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE) est mise sous toit - Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la base légale appelée à remplacer l'ordonnance sur l'aide financière aux ressortissants suisses séjournant temporairement à l'étranger (RS 191.2)*
<p>Objectif 5</p>	
<p>Bases de l'introduction définitive de documents de voyage suisses biométriques reconnus internationalement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La consultation sur la révision de l'ordonnance sur les documents d'identité des ressortissants suisses (OLDI, RS 143.11) est achevée

Objectif 6	
Encourager de manière ciblée l'intégration des étrangers	<ul style="list-style-type: none">- Les mesures décidées par le Conseil fédéral en vue d'améliorer l'intégration des étrangers, notamment des jeunes, ont été vérifiées et mises en œuvre en collaboration avec les cantons et des tiers*- De nouvelles mesures et stratégies sont développées en collaboration avec les cantons et des tiers*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2008

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectifs pour 2008	Mesures à prendre en 2008 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2008</small>
Objectif 1	
Progression du département vers un département de la sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Les solutions se rapportant à la création d'un département de la sécurité sont trouvées. Le Conseil fédéral a décidé de la suite des travaux. L'adaptation de l'organisation du département qui en découlera, conformément aux arrêtés du Conseil fédéral, est intégralement achevée. Les bases stratégiques sont adaptées et concordent avec l'évolution future du département*- La collaboration avec les nouveaux partenaires nationaux et internationaux sur le plan stratégique (conférences, plateformes), rendue nécessaire par la formation du département de la sécurité, est établie
Objectif 2	
Développement de l'armée	<ul style="list-style-type: none">- Le message sur la révision 09 de la législation militaire est adopté*- La révision est approuvée par le Parlement
Objectif 3	
Application de la procédure de réduction du personnel et mise en œuvre des stratégies du DDPS en matière de personnel	<ul style="list-style-type: none">- Les mesures prises par le DDPS en termes de réduction du personnel sont appliquées de manière conséquente par les différents domaines départementaux. Le Secrétariat général du DDPS pilote l'exécution et soutient les domaines départementaux dans cette mise en œuvre- Les concepts en matière de politique du personnel sont développés en fonction des besoins. Les domaines départementaux sont soutenus et contrôlés durant la mise en

	<p>œuvre des concepts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les supérieurs hiérarchiques assument l'entier de leur rôle dans la conduite et la gestion du personnel
Objectif 4	
Gestion des risques au sein du DDPS	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion des risques du DDPS est harmonisée avec celle de la Confédération et mise en œuvre au sein du DDPS
Objectif 5	
Conférence sur les ressources du DDPS	<ul style="list-style-type: none"> - Le pilotage intégral des ressources (finances, personnel et informatique) au sein du DDPS est établi
Objectif 6	
Planification de l'informatique au DDPS	<ul style="list-style-type: none"> - La planification informatique du DDPS est définie - La planification informatique au sein du DDPS est appliquée
Objectif 7	
Initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques » et dialoguer avec les régions abritant des aérodromes	<ul style="list-style-type: none"> - Le résultat des votations sur l'initiative populaire correspond aux attentes du Conseil fédéral et du Parlement - Sur les aérodromes militaires accueillant des avions à réaction, des solutions qui tiennent compte tant des préoccupations des régions que des besoins actuels et futurs des Forces aériennes sont trouvées
Objectif 8	
Evolution de la politique de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'un rapport du Conseil fédéral visant à examiner la stratégie en matière de politique de sécurité a débuté. Elle se déroule dans un esprit participatif. Le Conseil fédéral a discuté de cette stratégie et a pris une décision en ce qui concerne la forme que revêtira le rapport remis à l'Assemblée fédérale* - Le rapport sur la mise en œuvre d'Armée XXI et sur la poursuite du processus (en vertu de l'art. 149b LAAM) a été remis au Parlement

Objectif 9	
Promotion militaire de la paix	<ul style="list-style-type: none"> - La décision de la poursuite de l'engagement suisse au Kosovo à des fins de promotion militaire de la paix à partir de 2009 a été prise par le Parlement - L'engagement du DDPS au Sud-Soudan, approuvé par le Conseil fédéral, a démarré et sa poursuite est assurée
Objectif 10	
Poursuite de la politique de maîtrise des armements et de désarmement	<ul style="list-style-type: none"> - La politique suisse en matière de maîtrise des armements et de désarmement tient compte des défis globaux et garde sa cohérence vis-à-vis des intérêts du DDPS en matière de politique de sécurité
Objectif 11	
Evolution du Domaine Défense	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus de planification stratégique Défense est institutionnalisé - La création de conditions préalables à l'introduction possible de crédits-cadre en lieu et place des programmes d'armement annuels est soutenue
Objectif 12	
Ressources en personnel Défense	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de restructuration et de réduction du personnel sont réalisées conformément aux directives du département - Le rapport sur les propositions visant à améliorer la situation du personnel militaire, avec ses mesures relatives aux recommandations 1 (militaires de carrière), 2 (militaires contractuels), 3 (professions militaires) et 4 (planification de l'engagement du personnel militaire) contenues dans le rapport de la CdG-N du 10 octobre 2006 portant sur la mise en oeuvre d'Armée XXI dans le domaine de l'instruction, est adopté par le Conseil fédéral* - Le changement de primauté de la caisse de pensions PUBLICA est effectué à la satisfaction des personnes prenant une retraite anticipée ainsi que des

	collaborateurs qui restent au service de la Défense
Objectif 13	
Développement des forces armées	<ul style="list-style-type: none"> - La planification de la mise en œuvre pour l'étape de développement 2008/11 est achevée et l'étape partielle 2008 est réalisée selon les directives du DDPS
Objectif 14	
Développement des capacités de l'armée	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs C4I (Command [commandement], Control [direction de l'engagement], Communications [télécommunications], Computers [systèmes informatiques], Information [information] pour l'année 2008 sont réalisés conformément à la planification - Les objectifs ISTAR (Intelligence [renseignement], Surveillance [surveillance], Target Acquisition [acquisition des buts], Reconnaissance [exploration]) pour l'année 2008 sont réalisés conformément à la planification - Les conditions préalables en matière de conception et de planification pour l'intégration du projet de remplacement partiel des avions de type Tiger dans le programme d'armement 2010 sont réalisées
Objectif 15	
Garantie de la capacité de conduite permanente de l'armée	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité de conduite de l'armée est garantie en permanence à partir de Berne - La disponibilité permanente des éléments minimaux de troupe nécessaires est assurée
Objectif 16	
Développement d'armasuisse	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'armasuisse est conceptuellement défini en fonction du rapport du 3 juillet 2007 et des décisions du chef du département s'y rapportant - Le centre de compétences en matière de connaissances du DDPS est opérationnel

Objectif 17	
Optimisation du processus d'acquisition	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures d'accélération dans le processus d'acquisition sont définies à l'aide de TUNE+ - La gestion des acquisitions au sein du DDPS et pour les tiers selon l'ordonnance d'organisation LMP/OMP est optimisée
Objectif 18	
Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la géoinformation (création de l'infrastructure nationale de données géographiques)	<ul style="list-style-type: none"> - La LGéo et les ordonnances d'exécution qui s'y rapportent entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2008 - L'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCadRDPPF) est terminée
Objectif 19	
Développement de la protection de la population et la protection civile	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures d'optimisation au sein de la protection civile sont définies - Le recensement des biens culturels d'importance nationale est achevé
Objectif 20	
Poursuite de la coopération nationale pour la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - La procédure visant à développer la stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques est définie - Les mesures issues de la stratégie de protection ABC sont réalisées - Les mesures tirées du projet OWARNA (Optimierung von Warnung und Alarmierung bei Naturgefahren/n.d.t.: optimisation de l'alerte et de la transmission de l'alarme en cas de dangers naturels) pour l'année 2008 sont mises en œuvre

Objectif 21	
Soutien de l'EURO 2008 de l'UEFA	<ul style="list-style-type: none"> - L'appui subsidiaire aux autorités civiles à l'occasion du Championnat d'Europe de football 2008 est réalisé - La Suisse (Confédération) a assumé avec succès son rôle de pays-hôte en commun avec l'Autriche - Les prestations de la Confédération sur le plan de la planification, de la préparation et de l'exécution de l'EURO 2008 de l'UEFA sont évaluées
Objectif 22	
Adaptation et nouvelle création de bases légales dans le Domaine Sport	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation relative à la révision de la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports et a décidé de la marche à suivre* - Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation relative à la loi fédérale sur les systèmes militaires d'information dans le Domaine Sport et a décidé de la marche à suivre*
Objectif 23	
Promotion du sport	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le domaine de la promotion générale du sport et de l'activité physique, le concept pour la réorganisation des formations et l'assurance qualité dans le domaine du sport des adultes est établi - Dans le domaine de l'éducation, le concept pour l'introduction à partir de 2009 du programme J+S 5-10 ans dans le domaine des moniteurs et des cadres est développé - Dans le domaine du sport d'élite, l'OFSP soutient les disciplines sportives prioritaires à l'aide de prestations appropriées et de produits R+D (recherche et développement), contribuant ainsi à leur rayonnement international - Dans le domaine du fairplay et de la sécurité, les mesures contre la violence et le dopage sont appliquées

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2008

Département des finances

Objectifs pour 2008	Mesures à prendre en 2008 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2008</small>
Objectif 1	
Règle complémentaire au frein à l'endettement	<ul style="list-style-type: none">- La procédure de consultation portant sur la révision de la loi sur les finances de la Confédération est achevée*- Le Conseil fédéral a adopté le message*
Objectif 2	
Examen des tâches	<ul style="list-style-type: none">- Le Conseil fédéral a pris une décision sur les grandes lignes de la réforme*- Un plan d'action présentant des mesures de réforme et de réduction a été élaboré*- Le dialogue avec les cantons, les partis politiques et les partenaires sociaux a été engagé*
Objectif 3	
Rapport sur le développement durable des finances publiques suisses	<ul style="list-style-type: none">- Le rapport est publié
Objectif 4	
Assainissement de la caisse de pensions des CFF	<ul style="list-style-type: none">- La procédure de consultation est achevée*- Le Conseil fédéral a fixé la suite des opérations*
Objectif 5	
Réforme de la TVA	<ul style="list-style-type: none">- Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la simplification du système de TVA*
Objectif 6	
Réforme de l'imposition du couple et de la famille (choix du système)	<ul style="list-style-type: none">- Le Conseil fédéral a adopté le message*

Objectif 7	
Renforcement de la coordination entre la politique en matière de place financière et la réglementation des marchés financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Un dialogue systématique a été instauré avec le secteur privé - Un cadre institutionnel en vue d'approfondir le dialogue avec la FINMA et la BNS a été créé
Objectif 8	
Création de l'Autorité de surveillance des marchés financiers	<ul style="list-style-type: none"> - La loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (LFINMA) est mise en vigueur le 1^{er} janvier 2009* - Les dispositions d'exécution, qui ont notamment pour objet le financement de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) et l'audit, ont été adoptées* - Les organes de la FINMA sont nommés - L'organisation de la FINMA est mise en place le 1^{er} janvier 2009
Objectif 9	
Réformes dans le domaine des délits boursiers et des abus de marché	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport de la commission d'experts est prêt - Le Conseil fédéral a décidé de la suite des opérations*
Objectif 10	
Modification de l'accord sur le transport des marchandises	<ul style="list-style-type: none"> - Les négociations avec l'UE sont terminées
Objectif 11	
« Duty free at arrival »	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications de la législation concernant la TVA, l'impôt sur l'alcool et l'impôt sur le tabac: l'audition des milieux concernés est achevée - Les modifications de l'ordonnance sur les douanes sont prêtes

Objectif 12	
Reprise du règlement portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX)	<ul style="list-style-type: none"> - Le message relatif à l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX) a été adopté*
Objectif 13	
Stratégie suisse de cyberadministration	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation selon la convention-cadre de droit public concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse est mise en place et opérationnelle - Les organisations chefs de file ont été définies et les premières conventions spéciales ont été conclues - Les premiers projets prioritaires ont été mis en œuvre
Objectif 14	
Révision du droit du personnel fédéral	<ul style="list-style-type: none"> - La procédure de consultation est achevée* - Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération*
Objectif 15	
Révision de la prévoyance professionnelle du personnel de la Confédération	<ul style="list-style-type: none"> - Le passage à la primauté des cotisations est réalisé au 1^{er} juillet 2008
Objectif 16	
Révision totale de la loi sur le contrat d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> - La procédure de consultation portant sur la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance est ouverte*
Objectif 17	
Rapport sur la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil fédéral a adopté le rapport et esquissé la suite des opérations*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2008

Département de l'économie

Objectifs pour 2008	Mesures à prendre en 2008 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2008</small>
Objectif 1	
Renforcer la concurrence sur le marché intérieur et améliorer les conditions-cadre	<ul style="list-style-type: none">– Le rapport « Poursuite de la politique de croissance » sous forme d'une réponse à la motion 01.3089 (que la CERN a explicitement maintenue en 2007) est adopté par le Conseil fédéral– Le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) est approuvé par le Conseil fédéral*– Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'ap-pareils techniques (LSIT), qui deviendra la loi fédérale sur la sécurité des produits, est approuvé par le Conseil fédéral*– La procédure de consultation sur la modification de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) est achevée, ses résultats sont évalués et le rapport est rédigé– Le message sur la modification de la LACI (financement de l'assurance-chômage) est approuvé par le Conseil fédéral*– La loi sur la lutte contre le travail au noir est introduite avec succès– La procédure de consultation relative à la révision de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est achevée, ses résultats sont évalués et la suite des travaux est approuvée par le Conseil fédéral– L'offre en matière de cyberadministration pour les PME est élargie– La procédure de consultation sur la révision partielle du droit du bail dans le code des obligations est achevée, ses résultats sont

	<p>évalués et la suite des travaux est approuvée par le Conseil fédéral*</p> <ul style="list-style-type: none"> – La déclaration de force obligatoire pour les contrats-cadres de baux à loyer est prolongée – Les mesures prioritaires de l'approvisionnement économique du pays sont préparées dans le cadre de la « Supply Chain »
<p>Objectif 2</p>	
<p>Encourager la formation, la recherche et l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation concernant la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) et a approuvé le message y relatif* – Le message relatif au financement de la participation officielle de la Suisse aux programmes de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse pour les années 2009 à 2013 est approuvé par le Conseil fédéral* – La consultation relative à la révision partielle de la loi sur la recherche concernant les bases légales de la CTI est achevée et le message est approuvé par le Conseil fédéral* – La procédure de consultation relative à la loi sur la formation continue est achevée, ses résultats sont évalués et le message est approuvé par le Conseil fédéral* – Le Conseil fédéral a examiné la nécessité de proroger et d'adapter la loi fédérale relative aux contributions en faveur de projets réalisés en commun par la Confédération et les cantons en vue du pilotage de l'espace suisse de formation. Il a décidé d'une consultation à ce sujet* – Le Conseil fédéral a pris une décision dans le cadre de la mise en place du paysage suisse des hautes écoles sur la suite de la procédure concernant une éventuelle réunion de la formation et de la recherche au sein d'un même département* – La révision totale de l'ordonnance sur la maturité professionnelle est approuvée par le Conseil fédéral

Objectif 3	
Mettre en œuvre la révision de la politique de sécurité dans le domaine du DFE	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation relative à la révision de la loi sur le service civil est évaluée – Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur le service civil et de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir est approuvé par le Conseil fédéral* – Le nouveau mandat de prestations 2009-2011 pour l'Organe d'exécution pour le service civil est approuvé par le Conseil fédéral
Objectif 4	
Assurer l'approvisionnement énergétique et utiliser les ressources naturelles de manière durable	<ul style="list-style-type: none"> – Les recommandations faites par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans le cadre des examens par pays sont examinées – La mesure destinée à la mise en œuvre des recommandations de l'AIE en matière de libération des réserves obligatoires pour répondre à une décision de l'AIE est prête – Les actes de mise en œuvre de l'arrêté du Conseil fédéral du 28.2.2007 pour une meilleure prise en compte par l'aide au logement de la protection de l'environnement et de l'efficacité énergétique dans la construction sont approuvés – Le rapport sur la production de bioéthanol en Suisse (en réponse au Postulat Stähelin 06.3474) est approuvé*
Objectif 5	
Consolider les relations avec l'UE	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la poursuite de l'accord sur la libre circulation des personnes est approuvé par le Conseil fédéral* – Le protocole relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie est signé et le message est approuvé par le Conseil fédéral* – Les négociations dans le domaine de l'électricité se poursuivent; le cas échéant, elles sont achevées* – Pour autant que le Conseil fédéral approuve un mandat de négociations avec l'UE sur un

	<p>accord de libre échange dans le secteur agro-alimentaire (ALEA), les négociations ont débuté*</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le mandat de négociations sur la suppression réciproque des contrôles frontaliers pour l'importation et l'exportation d'ani-maux et de produits animaux est approuvé par le Conseil fédéral* – Les adaptations nécessaires de l'annexe vétérinaire à l'accord CH-CE sur l'agriculture sont approuvées par le Conseil fédéral* – Les discussions exploratoires dans des domaines d'intérêt commun (santé, Galileo, p. ex.) se poursuivent; le cas échéant, des mandats de négociations sont approuvés et des négociations ont débuté* – Les négociations concernant l'adaptation de l'accord relatif à la facilitation des contrôles à la douane (règle des 24 heures) sont achevées – En cas d'entrée en vigueur de l'Accord Schengen, les mesures nécessaires à l'évaluation Schengen sont prises* – En cas d'entrée en vigueur de l'Accord Schengen, les développements futurs de l'acquis de Schengen / Dublin sont approuvés par le Conseil fédéral* – La procédure de consultation sur la ratification de l'Accord de coopération dans le domaine de la justice pénale internationale (Eurojust) est ouverte* – Le Conseil fédéral a répondu à la demande de la Commission européenne concernant le versement par la Suisse, au profit de la Bulgarie et de la Roumanie, d'une contribution à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE. Le cas échéant, le message pour un crédit-cadre est approuvé* – Le rapport sur les effets de la libre circulation des personnes (4^e rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes en réponse au Postulat UDC 07.3184) est approuvé par le Conseil fédéral*
--	---

Objectif 6	
<p>Mettre en place un système d'accords multilatéraux et un réseau d'accords bilatéraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Une percée dans les négociations OMC (cycle de Doha) est réalisée grâce à des progrès dans tous les dossiers (biens industriels [NAMA], services, agriculture, facilitation du commerce, règles, commerce et environnement, indications d'origine géographique) et la mise en œuvre des résultats a démarré* – Les négociations pour un ALE bilatéral Suisse-Japon sont achevées* – L'étude de faisabilité sur un ALE Suisse-Chine est achevée* – Les négociations d'un ALE AELE-Inde ont débuté* – Le message sur la poursuite du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement est approuvé par le Conseil fédéral* – Le nouveau crédit-cadre destiné aux mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement est en vigueur – Le message relatif à l'initiative populaire visant à l'interdiction des exportations de matériel de guerre est approuvé par le Conseil fédéral* – Le message concernant le financement des mesures multilatérales de désendettement est approuvé par le Conseil fédéral* – Dans le cadre de la réorganisation des départements de l'administration fédérale, le Conseil fédéral a décidé de la suite des travaux en ce qui concerne la coordination entre la politique économique extérieure et l'aide au développement*
Objectif 7	
<p>Poursuivre l'amélioration de la compétitivité du secteur agroalimentaire dans la perspective du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les ordonnances relatives à la mise en œuvre de la PA 2011 sont édictées – Le 9^e rapport agricole, consacré à l'examen du développement durable de l'agriculture, est publié – Parallèlement aux éventuelles négociations d'un ALEA, un plan prévoyant d'éventuelles mesures d'accompagnement,

	<p>financement compris (en collaboration avec le DFF), est élaboré</p> <ul style="list-style-type: none">– Les banques de données agricoles sont mises en réseau de manière optimale aux plans national et cantonal– La base légale et le développement du système d'information pour le service vétérinaire officiel sont prêts– Le contrôle du trafic d'animaux est étendu aux porcs– La nouvelle loi sur la protection des animaux est en vigueur et les ordonnances y relatives sont approuvées par le Conseil fédéral– Le message relatif à l'initiative populaire «contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)» est approuvé par le Conseil fédéral*– Le rapport relatif à la promotion de l'apiculture est approuvé et publié (en réponse à la Motion Gadiant 04.3733)*
--	---

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2008

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectifs pour 2008	Mesures à prendre en 2008
Objectif 1	
Révision totale de la législation postale	<ul style="list-style-type: none"> – Les résultats de la consultation ont été évalués et le message élaboré*
Objectif 2	
Garantie de l'interopérabilité et de l'accès non discriminatoire au réseau du trafic ferroviaire des marchandises	<ul style="list-style-type: none"> – Le message sur l'interopérabilité (paquet partiel, élément de la réforme des chemins de fer 2) est adopté*
Objectif 3	
Optimisation de la politique suisse de la navigation	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport sur la politique de la navigation est adopté*
Objectif 4	
Politique aéronautique: Garantie d'un raccordement optimal de la Suisse aux grands centres européens et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> – Le message relatif à la révision de la loi sur l'aviation (prise en compte des principes de politique aéronautique, intégration du droit européen applicable, réglementation des aspects financiers et modification de l'organisation des enquêtes sur les accidents d'aviation) est adopté* – Les négociations avec l'Allemagne concernant la nouvelle réglementation des conditions d'utilisation de l'espace aérien du Sud de l'Allemagne sont poursuivies et si possible terminées – La phase de coordination du processus PSIA Zurich est terminée

Objectif 5	
Adaptation du réseau des routes nationales	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation relative à la révision de l'arrêté sur le réseau des routes nationales est achevée et le message est adopté*
Objectif 6	
Définition de la politique climatique pour la période après 2012	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation concernant l'acte législatif qui remplacera la loi sur le CO₂ est ouverte*
Objectif 7	
Mise en évidence de l'utilité des technologies environnementales et de l'innovation dans le domaine de l'environnement pour la croissance économique	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport sur l'effet des mesures de promotion des technologies environnementales pour la période de 2002 à 2006 est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 8	
Développement de la stratégie énergétique et mise en œuvre des plans d'action	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a statué sur les prochaines étapes en matière de politique énergétique* – Les premières propositions pour la révision des ordonnances relatives à la mise en œuvre des principes de la politique énergétique et des plans d'action du Conseil fédéral pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont prêtes et la procédure de consultation est ouverte* – La stratégie pour un renforcement de la politique énergétique étrangère est adoptée* – Le Conseil fédéral a établi un rapport sur l'accélération des procédures d'autorisation* – Le développement de SuisseEnergie est poursuivi sur la base de la politique énergétique et climatique de l'après-Kyoto
Objectif 9	
Sécurité nucléaire	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de sélection des sites pour les dépôts en couches géologiques profondes est ouverte – Les préparatifs pour la mise en service de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) le 1^{er} janvier 2009 sont achevés

Objectif 10	
Garantie d'un développement durable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation relative à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est ouverte* – Les projets d'agglomération, remis à la Confédération fin 2007, sont examinés à la lumière des exigences de base et des critères d'efficacité. Les résultats de l'analyse sont dans la mesure du possible mis à jour avec les organismes responsables des projets d'agglomération
Objectif 11	
Promotion de la société de l'information en Suisse	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport d'évaluation consacré à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil fédéral du 18 janvier 2006 pour une société de l'information en Suisse est rédigé – La suite des travaux concernant la promotion de la société de l'information en Suisse est définie par le Conseil fédéral

Les objectifs 2008 du Conseil fédéral: vue d'ensemble

1 Renforcer la place économique suisse

Objectif 1: Accroître la compétitivité sur le marché intérieur et améliorer les conditions générales

Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce et message relatif à la loi fédérale sur la sécurité des produits – Message relatif à la modification de la loi sur l'assurance-chômage – Extension du réseau d'accords de libre échange avec des partenaires hors UE – Conclusion et mise en œuvre du cycle de Doha – Mise à jour de l'accord CH-UE sur l'agriculture dans le domaine vétérinaire – Décision concernant la marche à suivre pour la mise en place d'un numéro d'identification unique (UID) pour les entreprises – Résultats de la consultation et marche à suivre, le cas échéant message concernant l'amélioration de la protection de la « marque Suisse » – Procédure de consultation au sujet d'une révision partielle du code des obligations concernant les avoirs non réclamés – Procédure de consultation au sujet d'une révision partielle du code des obligations concernant la protection contre le licenciement des personnes qui dénoncent des abus – Décision sur la marche à suivre dans le domaine des délits boursiers et des abus de marché – Entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (LAUFIN) et adoption des dispositions d'exécution – Procédure de consultation au sujet de la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance – Procédure de consultation au sujet d'une modification du droit du bail dans le code des obligations

Objectif 2: Encourager la formation, la recherche et l'innovation

Message relatif à la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles – Message relatif au financement de la participation de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE de 2009 à 2013 – Procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur les EPF (modification de la structure de direction et transfert immobilier) – Procédure de consultation et message relatifs à la révision partielle de la loi sur la recherche (CTI) – Procédure de consultation et message relatifs à la loi sur la formation continue – Procédure de consultation concernant la loi fédérale relative aux contributions en faveur de projets communs de la Confédération et des cantons en vue du pilotage de l'espace suisse de formation – Révision de la politique spatiale de la Suisse – Déclaration des gouvernements européens sur la phase de fonctionnement des lanceurs Ariane, Vega et Soyouz depuis le centre spatial guyanais – Message concernant la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain – Entrée en vigueur de la loi révisée sur les brevets et modification d'une série d'ordonnances dans le domaine des droits immatériels

Objectif 3: Améliorer la capacité d'action de l'Etat et l'attrait du système fiscal: assurer l'équilibre des finances fédérales à long terme et poursuivre les réformes fiscales

Marche à suivre concernant la réorganisation des départements – Message sur le programme de la législature 2007–2011 – Rapport concernant le programme statistique pluriannuel 2007–2011 – Plan d'action pour le traitement uniforme et standardisé des données et des documents électroniques au sein de l'administration fédérale – Consultation et message portant sur l'introduction d'une règle complémentaire au frein à l'endettement – Réexamen des tâches et catalogue des tâches – Message concernant la simplification du système de TVA – Message concernant le système d'imposition des couples mariés et des familles – Consultation sur l'assainissement de la caisse de pensions des CFF – Message concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération

Objectif 4: Optimiser la performance et l'utilisation des infrastructures

Message supplémentaire relevant de la réforme des chemins de fer 2, volet partiel Interopérabilité – Message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'aviation – Message relatif à la révision de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales – Rapport sur la politique fédérale en matière de navigation – Procédure de consultation sur la révision de la législation sur la Poste – Rapport sur la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom SA

2 Garantir la sécurité

Objectif 5: Prévenir et combattre la violence et la criminalité

Message relatif à la loi fédérale sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération – Modification de l'ordonnance sur les armes

Objectif 6: Renforcer la coopération internationale en matière de justice et de police

Messages relatifs au développement de l'acquis Schengen – Consultation sur l'Accord de coopération entre la Suisse et Eurojust

Objectif 7: Mettre en oeuvre la politique de sécurité

Décisions concernant la stratégie de politique de sécurité – Décisions concernant la création d'un département de la sécurité – Message concernant la modification de la législation militaire – Rapport sur l'obligation d'obtenir une autorisation ou d'être enregistré pour les entreprises de sécurité privées ou les entreprises militaires privées actives dans les zones de crise à l'étranger – Message relatif à la révision de la loi fédérale sur le service civil et de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir – Rapport sur les mesures destinées à améliorer le statut du personnel militaire

3 Renforcer la cohésion sociale

Objectif 8: Réformer les assurances sociales et assurer leur pérennité

Message relatif au financement des institutions de prévoyance de droit public –
Message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents

Objectif 9: Endiguer les coûts de la santé – promouvoir la santé

Consultation relative à la nouvelle réglementation en matière de prévention et
de promotion de la santé – Endiguement des coûts dans l'assurance obligatoire
des soins

Objectif 10: Promouvoir la cohésion sociale

Rapports sur la violence des jeunes et sur la violence domestique – Résultats
de la consultation relative à la loi sur la promotion du sport et à la loi fédérale
sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport –
Consultation relative à une révision partielle du CC (compensation de la
prévoyance professionnelle et questions relatives aux enfants) – Rapport sur
différents modèles d'autorités dotées de compétences d'investigation et
d'intervention dans le but de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes
dans le monde du travail – Décisions de mise en œuvre destinées à améliorer
l'intégration des étrangers

4 Exploiter les ressources dans le respect du développement durable

Objectif 11: Assurer l'approvisionnement énergétique

Poursuite du développement de la stratégie énergétique

Objectif 12: Exploiter les ressources naturelles en préservant l'environnement

Consultation relative à l'acte normatif qui prendra le relais de la loi sur le CO₂
– Consultation relative à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire

5 Consolider la position de la Suisse dans un monde globalisé

Objectif 13: Consolider les relations avec l'UE

Messages concernant la reconduction de l'accord conclu avec l'UE sur la libre
circulation des personnes et l'extension de cet accord à la Roumanie et à la
Bulgarie – Décision quant à la contribution de la Confédération suisse à la
Bulgarie et à la Roumanie au titre de la réduction des disparités économiques
et sociales dans l'UE élargie et, le cas échéant, message relatif à l'octroi d'un
crédit-cadre correspondant – Rapport sur les conséquences de la libre
circulation des personnes – Négociation d'autres accords bilatéraux

Objectif 14: Consolider les instruments multilatéraux

Message concernant la convention des Nations Unies sur les immunités
juridictionnelles des Etats et de leurs biens – Convention des Nations Unies sur
le droit de la mer – Approbation de la signature de déclarations d'intention en
vue du renforcement des relations bilatérales (documents stratégiques) –
Message concernant le projet immobilier (« site unique ») de l'OMC à Genève

Objectif 15: Promouvoir la paix et prévenir les conflits

Aucun objet

Objectif 16: Réduire la pauvreté

Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement pendant les années 2008–2011 – Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement pendant les années 2008–2012 – Message concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour les mesures multilatérales de désendettement

Les objectifs 2008 du Conseil fédéral

Principaux objets parlementaires planifiés pour 2008

1 Renforcer la place économique suisse

Objectif 1: Accroître la compétitivité sur le marché intérieur et améliorer les conditions générales	<u>1^{er} semestre</u> 2008	<u>2^e semestre</u> 2008
Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce	X	
Message relatif à la loi fédérale sur la sécurité des produits	X	
Message relatif à la modification de la loi sur l'assurance-chômage (financement de l'assurance-chômage)	X	
Message concernant l'amélioration de la protection de la « marque Suisse »		X
Message relatif à la révision de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (devoirs et droits des employés exerçant une activité de conseil juridique ou de représentation en justice)		X
Message concernant l'initiative populaire fédérale « contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux) »	X	
Message concernant l'initiative populaire fédérale « pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre »		X

Objectif 2: Encourager la formation, la recherche et l'innovation	<u>1^{er} semestre</u> 2008	<u>2^e semestre</u> 2008
Message relatif à la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles		X
Message relatif au financement de la participation de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE de 2009 à 2013	X	
Message relatif à la révision partielle de la loi sur la recherche (CTI)		X
Message relatif à la loi fédérale sur la formation continue		X

Message concernant la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain		X
Message concernant l'approbation de l'échange de lettres entre la Suisse et Euratom sur la participation de la Suisse au programme de recherche en fusion ITER	X	
Rapport sur l'assurance-qualité dans le cadre de l'aide aux universités (en réponse au Po. David 05.3595)		X

Objectif 3: Améliorer la capacité d'action de l'Etat et l'attrait du système fiscal: assurer l'équilibre des finances fédérales à long terme et poursuivre les réformes fiscales	<u>1^{er} semestre</u> 2008	<u>2^e semestre</u> 2008
Message sur le programme de la législature 2007 à 2011	X	
Message concernant l'introduction d'une règle complémentaire au frein à l'endettement		X
Message concernant la simplification du système de TVA		X
Message concernant le système d'imposition des couples mariés et des familles	X	
Message concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération		X
Rapport concernant le programme statistique pluriannuel 2007–2011	X	

Objectif 4: Optimiser la performance et l'utilisation des infrastructures	<u>1^{er} semestre</u> 2008	<u>2^e semestre</u> 2008
Message supplémentaire relevant de la réforme des chemins de fer 2, volet partiel sur l'interopérabilité des chemins de fer		X
Message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'aviation		X
Message relatif à la révision de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales		X
Rapport sur la politique fédérale en matière de navigation (en réponse au po. 06.3541 Fetz)		X
Rapport sur la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom SA	X	

2 Garantir la sécurité

Objectif 5: Prévenir et combattre la violence et la criminalité	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Message relatif à la loi fédérale sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération		X

Objectif 6: Renforcer la coopération internationale en matière de justice et de police	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Message relatif à l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne sur la reprise de la décision-cadre 2006/960/JAI relative à la simplification de l'échange d'informations et de renseignements entre les services répressifs		X
Message relatif à l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE sur la reprise du règlement (CE) n° 2007/2004 sur la création de FRONTEX	X	
Message relatif à la transposition du développement de l'acquis Schengen concernant la protection de données personnelles traitées dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale		X
Message relatif à la modification du code pénal et d'autres lois fédérales en vue de la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale	X	

Objectif 7: Mettre en oeuvre la politique de sécurité	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Message concernant la modification de la législation militaire	X	
Message relatif à la révision de la loi fédérale sur le service civil et de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir	X	
Rapport sur les mesures destinées à améliorer le statut du personnel militaire	X	

3 Renforcer la cohésion sociale

Objectif 8: Réformer les assurances sociales et assurer leur pérennité	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Message relatif au financement des institutions de prévoyance de droit public	X	
Message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents	X	

Objectif 9: Endiguer les coûts de la santé – promouvoir la santé	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Rapport sur les problèmes liés à la technologie RFID (en réponse au po. Allemann 05.3053)		X
Rapport sur la mise en œuvre de l'intégration de l'assurance militaire à la CNA (en réponse au po. 04.3436 de la CSSS-N)		X

Objectif 10: Promouvoir la cohésion sociale	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Message concernant l'inscription dans la loi de l'aide financière aux ressortissants suisses séjournant temporairement à l'étranger		X
Rapport sur la violence des jeunes (en réponse aux postulats Leuthard 03.3298 et Amherd 06.3646)		X
Rapport sur les causes de la violence domestique (en réponse au po. Stump 05.3694)		X
Rapport sur la compatibilité entre la vie familiale et les études (en réponse au po. Fehr Jacqueline 06.3321)		X
Rapport sur la stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté (en réponse à la mo. 06.3001 de la CSSS-N)		X
Rapport sur l'harmonisation des avances et du recouvrement des pensions alimentaires (en réponse au po. 06.3003 de la CSSS-N)		X

4 Exploiter les ressources dans le respect du développement durable

Objectif 11: Assurer l'approvisionnement énergétique	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Rapport sur la production de bioéthanol en Suisse (en réponse au po. Stähelin 06.3474)	X	

Objectif 12: Exploiter les ressources naturelles en préservant l'environnement	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Rapport sur l'effet des mesures de promotion des technologies environnementales		X
Rapport sur la promotion de l'apiculture (en réponse à la mo. Gadiant 04.3733)	X	

5 Consolider la position de la Suisse dans un monde globalisé

Objectif 13: Consolider les relations avec l'UE	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Message concernant la reconduction de l'accord conclu avec l'UE sur la libre circulation des personnes après 2009	X	
Message concernant l'approbation du protocole II sur l'extension à la Bulgarie et à la Roumanie de l'accord sur la libre circulation des personnes	X	
Message concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour la contribution de la Suisse à la Bulgarie et à la Roumanie au titre de la réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie		X
Rapport sur les conséquences de la libre circulation des personnes (en réponse au po. 07.3184 du groupe UDC)	X	

Objectif 14: Consolider les instruments multilatéraux	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Message concernant la Convention des Nations Unies du 2 décembre 2004 sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens	X	
Message concernant la Convention des Nations Unies du 10 décembre 1982 sur le droit de la mer	X	
Message concernant le projet immobilier (« site unique ») de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève		X

Objectif 15: Promouvoir la paix et prévenir les conflits	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Aucun objet		

Objectif 16: Réduire la pauvreté	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2008	<u>2^e</u> semestre 2008
Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement pendant les années 2008–2011	X	
Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement pendant les années 2008–2012 (crédit-cadre VII Sud)	X	
Message concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour les mesures multilatérales de désendettement	X	